

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres
au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de convocation :
22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérard CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-9.1-195

Approbation du plan et des tableaux de classement des voies communales et chemins ruraux

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme rappelle :

La Commune a fait appel à l'expertise de Madame Corinne Bourillon, micro-entrepreneur (Société Coordonnet à Chirens (38850)), pour la mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux datant de 2003.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.141-3 à L.141-7, R.141-4 à R.141-10, L.162-5 et R. 162-2 du Code de la voirie routière,

Vu l'article L.121-17 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles L.318-1 à L.318-3 et R.318-5 à R.318-10 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-9.1-192 du 1^{er} décembre 2022 approuvant le lancement de la procédure visant à mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux, et autorisant Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération,

Vu l'arrêté du Maire n° 2023-9.1-400 du 17 août 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemin ruraux,

Vu la délibération n° 2023-9.1-152 du 3 octobre 2023 validant les documents soumis à enquête publique,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre 2023 au 31 octobre 2023,

Vu le rapport et l'avis de Madame Poblet, commissaire enquêtrice, rendu le 28 novembre 2023 à savoir :

« *En conclusion, j'émet :*

- *Une réserve : intégrer le point de la voirie du quartier de Saint Jean de Chépy aux actions de mise à jour du plan de voirie ;*
- *Deux recommandations :*
 - *Donner suite à ces propositions afin de réaliser cette mise à jour du classement des voies de ma commune conformément aux propositions de la Commune en retour des remarques de riverains. Il est compréhensible que le temps nécessaire à cette réalisation soit long, mais il sera nécessaire de prendre en compte les demandes des habitants de régler certains points soulevés lors de l'enquête.*
 - *Prendre en compte les remontées non soumises à cette enquête, notamment en ce qui concerne l'entretien des chemins classés en PDIPR et ceux qui nécessitent des entretiens plus conséquents afin de sauvegarder leur existence et éviter des dégradations qui pourraient entraîner des dangers pour les riverains.*

Compte tenu de ces éléments, des observations en découlant, de la réserve et des recommandations émises :

Je donne un avis favorable à la proposition de mise à jour du plan et du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux de la commune de Tullins, au plan afférent et aux modifications apportées aux différentes voies, places et parkings. »

Concernant la réserve émise, après consultation des riverains, la voie du quartier de Saint Jean de Chépy dénommée impasse des Noisetiers s'avère être une voie privée.

Les recommandations ont été entendues et seront suivies.

Correction de longueurs des voies communales dans le tableau de 1999

VC 001a	Eslinard (chemin de l')	longueur à corriger + 55 m
VC 002	Grands Champs (chemin des)	longueur à corriger + 45 m
VC 003	Pont Gros (chemin de)	longueur à corriger + 15 m
VC 005	Plaine de Fures (chemin de la)	longueur à corriger + 10 m
VC 006	Saint Jean de Chépy (chemin de)	longueur à corriger + 75 m.
VC 007	Plaine de Tullins (chemin de la)	longueur à corriger + 45 m
VC 008	Vert (chemin du)	longueur à corriger + 50
VC 011	Arronds (route des)	longueur à corriger - 150 m
VC 013	Hector Berlioz (rue)	arrivée sur RD modifiée : + 20 m
VC 014	Manguely (chemin du)	longueur à corriger + 25 m
VC 015	Mouilles (chemin des)	longueur à corriger + 10 m
VC 018	Verdemont (chemin de)	longueur à corriger + 20 m
VC 026	Chenavet (chemin du)	longueur à corriger + 10 m.
VC 032	Bayard (rue)	longueur à corriger + 45 m
VC 041	Pierres (rue des)	longueur à corriger + 8 m
VC 045	Laure Le Tellier (rue)	longueur à corriger + 15 m
VC 046	Château (montée du)	longueur à corriger + 35 m
VC 047	Boulun (chemin de)	longueur à corriger - 20 m

VC 056	Anglès d'Auriac (impasse)	longueur à corriger - 9 m
VC 057	Pierre et Marie Curie (rue)	longueur à corriger - 50 m
VC 058b	Général de Gaulle (rue)	longueur à corriger - 30 m
VC 063	Michel Perret (boulevard)	longueur à corriger + 60 m
VC 068	Pont Pinet (chemin de)	longueur à corriger - 35 m
VC 073	Larde (chemin de la)	longueur à corriger - 100 m
VC 081	Contamine (avenue de la)	longueur à corriger - 10 m
VC 083	Peilladoux (chemin du)	longueur à corriger - 15 m
VC 103	Troussatière (chemin de)	longueur à corriger + 10 m
VC 106	Thenevet (rue du)	longueur à corriger + 100 m
VC 117	Paul Verlaine (rue)	longueur à corriger - 200 m
VC 119	Charles Baudelaire (rue)	longueur à corriger - 60 m

Voies communales prolongées

VC 077	Peuple (rue du)	12 m AL 708 propriété communale
VC 082	Chabons (chemin de)	40 m chemin rural de Chabon au Paradis sur cadastre, chemin rural 45 en 2004
VC 091b	Sablon (impasse du)	35 m goudron sur chemin rural 038
VC 099b	Etang de Mai (chemin de l')	77 m sur plan 2004 (avec erreur sur la fin) mais pas dans tableau de 1999
VC 103b	Troussatière (chemin de)	130 m voie goudronnée en limite avec Morette

Voies communales nouvelles (avec noms)

VC 087	Nelson Mandela (avenue)	sur AK 804 à passer en DP
VC 087b	Nelson Mandela (avenue)	sur AK 964, 954, 957, 960, AK 759 (PA) ?, AK 1000, AK 925, AK 948 communales à passer en DP
VC 088	Grésivaudan (impasse du)	P22 en 1999 100 m ²
VC 109	Camille Claudel (rue)	pas sur plan 2004, parcelles communales AK 679, 687, 697, 698, 707, 714, 715, 720, 729, 835 à passer en DP
VC 114	Verney (chemin du)	parcelle ZD 107 sur fond cadastral 2004, plus de numéro sur le cadastre actuel
VC 125b	Cerisiers (impasse des)	ZI 8 communale goudronnée à passer en DP
VC 128	Piraude (chemin de la)	section chemin rural 011 goudronné
VC 129	Caravel (chemin de)	chemin rural des Plantées sur cadastre 1825 chemin rural de Malatras la Clarette sur cadastre PDIPR chemin rural goudronné
VC 130	11 novembre (rue du)	pas sur plan 2004 AN 204 à passer en DP (une partie en RD)
VC 131	Chantabot (chemin de)	parcelle ZD 109 sur fond plan 2004, plus de n° sur le cadastre
VC 132	Galandières (rue des)	VC 19 sur Vourey
VC 133	Etangs (route des)	VC 20 sur Vourey
VC 134	Marais Fleury (chemin du)	chemin rural 42 sur tableau 2004 mais goudronné et chemin du Marais Fleury sur Google Maps, voir avec Renage
VC 135	Plantes (impasse des)	sur cadastre 1825, chemin rural sur plan 1959 chemin rural goudronné
VC 136	Tizin (voie de)	chemin rural 61 en 2004 goudronné mettre panneau voie sans issue

Voies dans zone artisanale

propriétés de la Commune, à classer en voies communales
Entretenues par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

VZ 01	Peuras (avenue du)	voie nouvelle dans ZA
VZ 02	Tolignat (impasse)	voie nouvelle dans ZA

soit 76 431 m de voies communales

Voirie sur parcelles communales**A passer en DP après et à envoyer au Cadastre**

VC 054	Cressonnière (rue de la)	découpage à faire sur AN 475 et sur AN 6
VC 055	8 mai 1945 (rue du)	découpage à faire sur AN 475 (avec VV 116)
VC 080	Chartreux (rue des)	de la Mairie en 1999, sur parcelles communales AM 24, AM 23, AM 28, AM 5 découpage à faire pour passer en DP

Acquisitions (parcelle entière)

Les acquisitions sont soit déjà prévues soit nécessaires à la circulation générale
A passer en DP après acquisition et à envoyer au Cadastre

VC 004	Chevalerie (rue de la)	AK 810 à acquérir ?
VC 055	8 mai 1945 (rue du)	AN 404 à acquérir
VC 056b	Anglès d'Auriac (impasse)	AN 402 à acquérir
VC 068	Pont Pinet (chemin de)	AR 940, 897, 855, 854, 851, 850, 525, 560
VC 109	Camille Claudel (rue)	AK 731 à acquérir

VZ 01	Peuras (avenue du)	dans ZA, ZD 7 et AI 325 à acquérir
-------	--------------------	------------------------------------

Acquisitions (portion de parcelle)

VC 004	Chevalerie (rue de la)	portion AK 558
VC 060b	Contamine (avenue de la)	à acquérir sur portion AP 335
VC 061	Catalan (rue du)	portion AP 186
VC 068	Pont Pinet (chemin de)	portion AR 524 ?
VC 092	Galerie (chemin de)	portion AI 300 à acquérir
VC 124	Pierre Mendès France (rue)	portions AP 261, AP 257, AP 308 à acquérir
VC 087b	Nelson Mandela (avenue)	portion AK 759 (PA)

Transfert de parcelles**A passer en DP après et à envoyer au Cadastre**

VC 005	Plaine de Fures (chemin de la)	ZI 186 du département à transférer
VC 005b	Plaine de Fures (chemin de la)	accès modifié pour rond-point ZI 181, 182, 185 du département à transférer

Transfert ou vente de parcelles communales

AN 443, AP 112	parcelles communales à transférer au Département
----------------	--

VC 078	Galise (chemin de la)	AB 150 communale en partie privative ,vente de la partie privatisée à AB 334
--------	-----------------------	--

P15	Floréal (parking du)	(- 100 m ²)	sur portion AP 376 bien sans maître à transférer
P48	Village (square du)	758 m ²	sur AP 335 à transférer avec VC 060b

Déclassement de voie communale en chemin rural

reg 095	Port (chemin du)	14 m de VC 095 déclassés (et non 20m), VC 95 prolongée de 6 m
---------	------------------	---

Déclassement de voie communale en voie privée

reg 118	Le Lux	sur tableau 1999, devenu rue du Thenevet, rue René Char, rue Jacques Brel, rue Paul Eluard, place Louis Aragon (ADCDE) sur AL 501 communale à passer en voies privées de la Commune avec accès limité aux riverains
reg 120	Cressonnière	sur parcelles communales, passées en voies privées communales et cheminements piétons

Voies communales passées en voies vertes ou places

VC 036	Porte de St Quentin (passage)	VV 036
VC 039	Lauriers (passage des)	VV 039 (escaliers)
VC 040	Georges Clémenceau (rue)	VV 040, sans issue et peu large
VC 044b	Parménie (rue de)	40 m passés en VV 044
VC 062	Général Doumenc (passage du)	arrivée sur RD 1092 erronée sur plan 2004, rue des écoles sur tableau 1999, VV 062
VC 071	Pavillon (passage du)	VV 071, haies à tailler mettre panneau de chaque côté et interdiction stationnement entrée côté VC 044
VC 085	Marronniers (voie des)	VV 085
VC 086	Couvent (traboule du)	rue avec traboule, pas de nom sur le tableau, passée en VV 086 (n° VC 086 réattribué)
VC 097	Perrier (rue du)	non goudronnée, passé en VV 097, conserver la fin pour accès parcelles
VC 101	Berlioz (impasse)	passer en VV 101 voir avec riverains
VC 104	voie cyclable sur la digue	VC 16 du Pont de St Quentin à Vourey sur cadastre voie verte CG / convention ? / VV 104
VC 115	Horizons 1 (rue des)	en DP sur cadastre et passées en voie verte 115 ABCDE
VC 115	Horizons 1 (rue des)	passés en place P32, P33 et P33b + portion sur P34
VC 117	Le Lux	VV 117

Voies vertes classement

VV 046	Château (raccourci du)	Chemin rural 46 passé en voie verte
VV 201	Petit Passage (le)	oublié en 1999
VV 202	Square (voie du)	oublié en 1999
VV 203	Aqueduc (voie de l')	en domaine public en 2004, voie créée par la vente de AL 707
VV 204	Thenevet (voie de)	AL 640 passée en DP pour VC 119
VV 206	Salamot (voie de)	oublié en 1999 et 2004, fin à remettre en état
VV 207	Cressonnière (passage de la)	portion AN 475 passée en DP pour VC 055

soit 1 780 m. de voies vertes à rajouter à la DGF

**Places et parkings
modifications du tableau de 1999**

P01	Jean Jaurès (place)	10 000 m ²	8 500 m ² en DP 1500 m ² sur AR 588, 586, 621, 786 à passer en DP
P05	Halle (place de la)	355 m ²	avec escaliers, en DP voir VV 205 et P44 et P44b
P06	Couvent (parking du)	343 m ²	80 m ² en DP et 263 m ² sur AR 133 à passer en DP (+ 73 m ²)
P07	Contamine (parking de la)	1 400 m ²	en DP et AP 260 (- 300 m ²)
P09	Complexe Valois (parking du)	2 700 m ²	sur portion AK 608 à passer en DP
P10	Libération (place de la)	3 200 m ²	en DP (- 1 815 m ²) une partie vendue et déduction des voies communales
P11b	Fure (parking de la)	450 m ²	en DP et AL 92 et 93 (+ 85 m ²)
P12	André Royannais (place)	980 m ²	place de l'Eglise (Fures) en 1999 en DP
P14	Michel Villaz (square)	640 m ²	+ 140 m ²
P17	Quartier de la Gare (square)	1 080 m ²	sur AN 69 (+ 130 m ²)
P18	Anc. Coop. de la Noix (square)	1 990 m ²	sur AP 113 (+ 90 m ²)
P19	Cressonnière (square de la)	935 m ²	sur AN 5, 6 et 187 75 + 15 m ² à vendre, 100 m ² en DP pour VC 54 sur AN 187 et AN 6
P20	Mairie (parking de la)	2 200 m ²	sur portion AM 5 à passer en DP
P21	Maurice Porte (parking)	747 m ²	sur AR 218 (+ 47 m ²)
P23	Pont de Fures (parking)	1 422 m ²	sur AL 348, 344, 339, 139, 138, 314 (+ 222 m ² .)

P24	Salle des fêtes (parking de la)	8 200 m ²	sur portion AL 515 (voir P24b)
P24b	Salle des fêtes (place de la)	2 915 m ²	+ 1615 m ²
P25	MAPAD Arc en Ciel (parking)	1 500 m ²	sur AL 640 à passer en DP avec VC 119
P26	Cimetière Fures (abords)	1 200 m ²	sur portion AB 384 (- 300 m ²)
P27	Cressonnière (parking de la)	1 350 m ²	sur portion AN 274 PA avec VC 55
P28	Cimetière de Tullins (parking du)	1 120 m ²	sur AT 410 (- 780 m ²) AT 409 vendue le 21/12/99
P44	Halle (parking de la)	123 m ²	P5 en 1999 77 m ² sur DP et 46 m ² sur AR 173 (- 29 m ² à vendre reg 44)
P44b	Halle (parking de la)	60 m ²	P5 sur plan 2004 en DP

A ajouter au classement de 1999 (avec noms)

P06b	Chapelle (parking de la)	91 m ²	en DP
P29	Complexe Valois (parking du)	700 m ²	en DP
P30	Contamine (parking de la)	1 385 m ²	sur portion AN 274 parking pour usage riverains
P31	Horizons (parking des)	419 m ²	sur AN 475 et AN 395 parking pour usage riverains
P32	Horizons 1 (place des)	1 300 m ²	parking en DP mais pour usage riverains
P33	Horizons 1 (square des)	617 m ²	VC 115 en 1999 en DP mais pour usage riverains
P33b	Horizons 1 (square des)	276 m ²	VC 115 en 1999 en DP mais pour usage riverains
P34	Horizons 2 (parking des)	250 m ²	en DP, portion VC 115 en 1999
P35	Cressonnière (parking de la)	725 m ²	sur AN 297 à passer en DP
P36	Winston Churchill (place)	441 m ²	
P37	Barral (parking)	110 m ²	sur portion AL 85
P38	Maximilien Tonnel (square)	600 m ²	sur AR 800 et 221
P39	Contamine (square de la)	2 065 m ²	portion AN 475
P40	Merlière (parking de la)	75 m ²	sur AL 17 à passer en DP avec VC 076
P41	Guély (square)	1 064 m ²	sur AL 705
P42	Noyers (parking des)	638 m ²	en DP
P43	Battoirs (parking des)	375 m ²	en DP
P45	Halle (place de la)	70 m ²	
P46	Paradis (parking du)	55 m ²	sur portion AR 717
P47	Bousse (square de la)	867 m ²	sur AK 322, 392

59 874 m² de places et parkings dont 6 498 ml de parking en domaine public pour DGF

$$\text{soit } 76\,431 + 1\,780 + 6\,498 \\ = 84\,709 \text{ m pour DGF}$$

Chemins ruraux

Le recensement de 2014 est complété par les chemins ruraux suivants :
(voir détail dans le tableau)

CR 004b	Vert (chemin rural du)	10 m
CR 014b	Cellier de Tizin (chemin rural du)	365 m
CR 015b	Petit Tizin (chemin rural de)	181 m
CR 020b	Pique (chemin rural de la)	125 m
CR 023a	Roche (chemin rural de la)	585 m
CR 023b	Roche (chemin rural de la)	1 610 m
CR 028b	Moulin Echinass (chemin rural du)	205 m
CR 034b	Glairon (chemin rural du)	240 m
CR 037b	Discothèque (chemin rural de la)	100 m
CR 038b	Plan Gabinot (chemin rural du)	25 m
CR 062	Fayard (chemin rural du)	850 m
CR 063	Combe Bajoud (chemin rural de la)	445 m
CR 065	Beaucroissant (chemin rural de)	1 575 m
CR 066	Goulet (chemin rural du)	1 060 m

CR 067	Bois du Four (chemin rural du)	345 m
CR 068	Javatière (chemin rural de)	835 m
CR 070	Arronds sud (chemin rural des)	230 m
CR 071	Baragnes (chemin rural des)	665 m
CR 072	Pin (chemin rural du)	1 200 m
CR 073	Ramais nord (chemin rural des)	305 m
CR 076	Arronds (chemin rural des)	645 m
CR 077	Millerettes (chemin rural des)	255 m
CR 077a	Millerettes nord (chemin rural des)	158 m
CR 078	Dessus des Arronds (chemin rural)	330 m
CR 079	Guillonnière (chemin rural de la)	87 m
CR 080	Belvédère (chemin rural du)	545 m
CR 081	Graisse (chemin rural de la)	170 m
CR 082	Boulun (chemin rural de)	365 m
CR 083	Combe (chemin rural de la)	327 m
CR 085a	Rochette (chemin rural de la)	325 m
CR 085b	Rochette (chemin rural de la)	25 m
CR 085c	Rochette (chemin rural de la)	250 m
CR 086	Vernatet (chemin rural de)	120 m
CR 087	Forteresse (chemin rural de la)	695 m
CR 088	Cote Bert (chemin rural de)	375 m
CR 089	Revoulet (chemin rural du)	680 m
CR 093	Majounier (chemin rural du)	985 m
CR 095	Grand Taillis (chemin rural du)	605 m
CR 096	Biesses (chemin rural des)	420 m
CR 097	Simèle (chemin rural de)	695 m
CR 098	Antes (chemin rural des)	1 040 m
CR 099	Envers (chemin rural des)	265 m
CR 100	Crête (chemin rural de la)	1 175 m
CR 101	Petit Tizin sud (chemin rural de)	360 m
CR 102	Troussatière (sentier de)	55 m
CR 103	Dessus la Roche (chemin rural de)	230 m
CR 104	Carcavel (chemin rural de)	207 m
CR 105	Massons (chemin rural des)	937 m
CR 106	Ballardier (chemin rural de)	235 m
CR 108	Châtaigniers (chemin rural des)	15 m
CR 109	Forges (chemin rural des)	30 m
CR 110	Nême (chemin rural du)	145 m
CR 111	Isère (chemin rural de l')	70 m
CR 112	Champ Froid (chemin rural de)	420 m
CR 113	Ile Trouillon (impasse de l')	6 m

Modification de longueurs du tableau de 2004 (et nom)

CR 001	Moirot (chemin rural du)	longueur corrigée - 10 m (jusqu'à ZM 101)
CR 003	Ile Barbier (chemin rural de l')	longueur corrigée - 10 m
CR 006	Lot (chemin rural du)	avec une partie de ZM 9 (55 m) AFR en 2004
CR 013a	Moulx (chemin rural du)	erreur sur VC 22 longueur réelle + 100
CR 023	Roche (chemin rural de la)	longueur corrigée + 38 m
CR 033	Ile Caille (chemin rural de l')	continue sur Vourey, longueur rectifiée - 5 m
CR 036	Tolignat (chemin rural de)	+ 20 m et + 150 m non communal (CR 036a)
CR 040	Suzet (chemin rural du)	chemin des Bains sur cadastre PDIPR + 60 m
CR 042	Bonnat (chemin rural du)	85 m passés en VC 134 - 20 m
CR 044	Hurtière à Bois Pina (chemin rural de)	modification de l'arrivée nord - 25 m,
CR 048	Col (chemin rural du)	longueur à corriger - 25 m continue sur Beaucroissant
CR 058	Ruisseau de Montfert (chemin rural du)	le tracé du plan 2004 est erroné (sur l'étang) - 25 m

Affectation de parcelles de l'AFR, transférées en 2010 à la Commune

CR 006	Lot (chemin rural du)	ex AFR ZM 9
CR 007a	Grands Champs (chemin rural des)	ex AF ZK 42 pour passage sur ruisseau Baillardier
CR 007b	Jailletière (chemin rural de)	sur ex AFR ZL 11 voir reg 007a
CR 009	Mouilles (chemin rural des)	ex AFR ZB 30
CR 010b	Tête Noire nord (chemin rural de)	ex AFR ZB 53
CR 035	Glieres (chemin rural des)	sur ex AFR ZH 7 (départ déjà affecté en 2004)
CR 036	Tolignat (chemin rural de)	ZH 18 ex AFR à affecter, PDIPR
CR 069	Larde (chemin rural de la)	erreur plan 2004 avec VC 73 , parcelle ZE 34 communale
CR 069b	Larde (chemin rural de la)	ex AFR ZE 34
CR 105	Massons (chemin rural des)	ex AFR ZK 29 à affecter
CR 106	Ballardier (chemin rural de)	ex AFR ZL 36
CR 114	Champ Reynaud (chemin rural du)	ex AFR ZM 23
CR 115	Cellière (chemin rural de)	ex AFR ZC 22
CR 116	Trian (chemin rural de)	ex AFR ZC 28
CR 117	Gapardaux (chemin rural de)	ex AFR ZC 56
CR 117b	Gapardaux nord (chemin rural de)	ex AFR ZC 51
CR 118	Tappes nord (chemin rural des)	ex AFR ZL 69 AFR
CR 119	Epoursuts ouest (chemin rural des)	ex AFR ZB 4 (CR 120a dans l'EP)
CR 120b	Epoursuts est (chemin rural des)	ex AFR ZB 9
CR 121	Chantabot sud (chemin rural de)	ex AFR ZD 38 et ZD 67
CR 122	Frênes (chemin rural des)	ex AFR ZA 37
CR 123	Massons nord (chemin rural des)	ex AFR ZI 63, passage sur le Salamot
CR 124	Enclos (chemin rural de l')	ex AFR ZI 82 et ZI 83, passage sur le Salamot
CR 125	Salamot (chemin rural du)	ex AFR ZI 91, passage sur le Salamot vers Saint Quentin
CR 126	Chantabot nord (chemin rural de)	ex AFR ZD 101 à affecter

soit 66 401 ml de chemins ruraux

Chemins ruraux : portion à acquérir

CR 013d	Traperaux (chemin rural de)	140 m	départ sur RD rectifié depuis au moins 1944 sur BD 256 BD 323
CR 093b	Majounier (chemin rural du)	145 m	modification de tracé non cadastrée ? à acquérir sur F 52 et F 47

Chemins ruraux : échanges à finaliser

CR 007b	Jailletière (chemin rural de)	chemin à échanger	75 m	nouveau tracé sur ZL 86 à échanger avec CR 007b
reg 007b	Jailletière (chemin rural de)	désaffecté	-76 m	ZL 11 devenue CR 007 privatisée échange à faire avec CR 007a
CR 014a	Cellier de Tizin (chemin rural du)	chemin à échanger	9 m	nouveau tracé sur BD 154 à échanger contre reg 014
reg 014	Cellier de Tizin (chemin rural du)	désaffecté	-10 m	échange à faire avec CR 014 puis classement en VC 086 de cette portion

CR 067a	Bois du Four (chemin rural du)	chemin à échanger	55 m	ancien tracé de 1825 sur G 316 et G 315 toujours utilisé - échange à faire avec reg 067a
reg 067a	Bois du Four (chemin rural du)	désaffecté	-56 m	échange avec CR 067a

CR 068a	Javatière (chemin rural de)	chemin à échanger	313 m	tracé de remplacement sur G 306, G 302, G 301 à échanger avec reg 068b
reg 068a	Javatière (chemin rural de)	désaffecté	-387 m	sur cadastre 1825 chemin d'Izeaux à Tullins sur assemblage et chemin de desserte sur planche - échange avec CR 068a

CR 089ab	Revoulet (chemin rural du)	chemin à échanger	47 m	nouveau tracé sur F 204 et F 201 à échanger avec reg 089a (voir avec F 202) et F 200 à échanger avec reg 089b (voir avec F 200)
reg 089a	Revoulet (chemin rural du)	désaffecté	-65 m	chemin dit du Goulet sur cadastre 1825, idem sur cadastre, échange à faire avec CR 089ab
reg 089b	Revoulet (chemin rural du)	désaffecté	-20 m	Chemin dit du Goulet sur cadastre 1825, idem sur cadastre, échange à faire avec CR 089ab

CR 093a	Majounier (chemin rural du)	chemin à échanger	125 m	nouveau tracé sur F 63 à échanger contre reg 093a
reg 093a	Majounier (chemin rural du)	désaffecté	-51 m	chemin d'exploitation du Majounier sur cadastre modifié, échange avec reg 093a

Désaffectation validée sans vente

reg 133a	Molaret (chemin rural de)	90 m	chemin de Molaret sur cadastre 1825, sur plan 1866 et 1959. Passage de réseau, à garder en parcelle communale
----------	---------------------------	------	---

Désaffectation validée avec vente à finaliser

reg 023b	Roche (chemin rural de) la	70 m	CR de Carcavel à la roche sur cadastre PDIPR à déplacer, à vendre, voir avec AS 207, AS 202
reg 026		65 m	section oubliée d'un ancien chemin désaffecté (entre 1866 et 1959) après création RN 92 (entre 1825 et 1866) à Vendre Voir avec AS 136
reg 061		12 m	Vente Voir avec BD 94
reg 090a	Rois (sentier des)	20 m	chemin sur cadastre 1825, CR sur plan 1959, désaffecté et à vendre, voir avec F 153
reg 090b	Rois (sentier des)	176 m	chemin sur cadastre 1825, CR sur plan 1959, sentier sur cadastre, oublié en 2004 à vendre voir F 124 F 1291 F 1258
reg 093b	Majounier (chemin rural du)	140 m	régulariser la modification du CR 093 voir avec F 53, F 54, F 55
reg 095	Port (chemin du)	14 m	14 m (et non 20 m) à vendre, voir avec ZI 27, ZI 28, ZI 29
reg 110a		27 m	sur cadastre 1825, fin vendue, à vendre voir ZK 123, ZK 86, ZK 85
reg 128		322 m	CR sur cadastre mais privatisé, disparu vers 1980 à vendre, voir avec AT 26 et AT 414
reg 129		60 m	sur cadastre 1825, à vendre voir ZK 79, ZK82, ZK 120 à garder fin sur CR 110 pour place et puits

reg 133b	Molaret (chemin rural de)	30 m	chemin dit de Molaret sur cadastre 1825, plus sur plan 1959, CE du Molaret sur cadastre. à vendre à F 624, servitude de passage pour l'accès au captage sur F 624
reg 134a	Jargnaux (chemin rural de)	78 m	sur cadastre 1825, sur plan 1866 et 1959, a disparu sur terrain, très pentu. à vendre voir avec 2 propriétaires F 929, F 930

Les chemins suivants sont actés comme chemins d'exploitation - CE (propriété des riverains)

CE 004a	251 m	sur cadastre 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 032b	50 m	sur cadastre 1825, pas sur plans 1866 et 1959
CE 034b	55 m	sur cadastre 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 047a	252 m	sur cadastre 1925, pas sur 1866, sur plan 1959, CE sur cadastre
CE 049a	860 m	chemin de desserte sur cadastre 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 055a	89 m	sur cadastre 1825, sur plan 1959, rien sur cadastre
CE 056a	310 m	sur cadastre 1825, sur plan 1866 et 1959, chemin de Fouillouse sur cadastre
CE 056b	120 m	sur cadastre 1825 chemin d'Izeaux à Tullins sur assemblage et chemin de desserte sur planche, sur plan 1866, sur plan de 1959, CR de Malsonnat sur cadastre, disparu sur terrain
CE 062a	480 m	chemin de desserte en 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 062b	280 m	sur cadastre 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 062c	361 m	sur cadastre 1825, rien sur cadastre
CE 062d	290 m	sur cadastre 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 063a	335 m	chemin de desserte en 1825, CR en 1959, CE sur cadastre
CE 063b	162 m	CR en 1959, CE sur cadastre
CE 064	410 m	départ seulement sur cadastre napoléonien, CR en 1959, chemin de Magoudière sur cadastre
CE 065a	212 m	CR en 1959, CE sur cadastre
CE 073a	118 m	sur cadastre 1825, sur plan 1866 et 1959, chemin d'exploitation sur cadastre
CE 074	215 m	sur cadastre 1825, sur plan 1959 (la fin a été vendue), chemin des Blaches sur cadastre, accès à parcelle communale F 97
CE 075	150 m	sur cadastre 1825, sur plan 1959, chemin de Gaberoud sur cadastre
CE 076a	320 m	chemin « fermé » sur cadastre 1825, CR en 1959, CE
CE 076b	104 m	sur cadastre 1925, pas sur 1866, sur plan 1959, rien sur cadastre
CE 079a	140 m	sur plan 1866, mais plus sur 1959, continue sur Vourey
CE 079b	179 m	CE sur cadastre
CE 084	570 m	sur cadastre 1825, sur plan 1866 et 1959, chemin d'exploitation sur cadastre accès au ruisseau Médalon qu'il traversait pour rejoindre le CR 049b (portion vendue)
CE 087	695 m	chemin de la forteresse à l'Elinard sur cadastre 1825, sur plan 1866, ancien chemin de la forteresse (Gaberoud) à l'Eslinard... sur cadastre la fin n'est plus utilisable.
CE 087a	295 m	CR en 1959, CE sur cadastre
CE 091	395 m	chemin de l'Esparset sur cadastre 1825 / chemin d'exploitation de l'Esparset sur cadastre
CE 092	240 m	sur cadastre 1825, CR en 1959, rien sur cadastre
CE 094	635 m	chemin de Combe Chorier sur cadastre 1825, CR sur plan 1959 chemin d'exploitation de Combe Chorier sur cadastre la fin qui joignait le CR 055b a été vendue
CE 094a	180 m	sur cadastre 1825, CR en 1959, à CE
CE 107		sur cadastre 1825, sur plan 1959,
CE 129	130 m	sur cadastre napoléonien et plan 1959, chemin fermé, CE
CE 132	62 m	ZH 32 ex AFR pas affectée en CR
CE 133c	475 m	chemin dit de Molaret sur cadastre 1825, avec départ disparu sur plan 1959, chemin d'exploitation du Molaret sur cadastre + vendre F 1136 et F 1148 à F 1137, + vendre F 1134, F 1147 et F 1157 à F 1145

CE 134b	400 m	sur cadastre napoléonien 1825 et plan 1959, CE sur cadastre
CE 135a	107 m	CR en 1959, CE sur cadastre, un servitude de passage le reliait au CR 135b en 1820
CE 135b	175 m	CE sur cadastre

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications et propositions ci-dessus,
- **Approuve** le plan et les tableaux annexés à la présente délibération,
- **utorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

